

20250098

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

MAIRIE



LAURE-MINERVOIS

11800

Laure minervois le **24 OCT. 2025**

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2° CLASSE

Le Maire de Laure-Minervois

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31,

Vu Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 20 mai 2021

ARRÊTONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2° classe est fixé comme suit pour l'année 2025

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) Cyril PEREZ 2) 3)	Grade : Technicien Échelon : 9 (Avis du jury d'admission le 18/09/2025)	01/01/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- **adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude** pour publicité,
- notifié aux intéressés.

Fait à Laure-Minervois

Le **24 OCT. 2025**

Le Maire,

Emile RAGGINI



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le **24 OCT. 2025**

Signature de l'agent :